

Date de convocation :
27 mai 2016

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N°6-7

**Création de 2 postes
d'agents recenseurs à 35 H
contractuels et non
permanents**

L'an **deux mille seize** et le **six juin**, à **21 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **SANS Christian**, Maire.

Présents : MM. **SANS (Procuration)**, **RAMEAU**, Mmes **GERARD (Procuration)**, **SAINT-SUPERY**, MM. **RIVIERE**, **LIVOTI**, Mmes **DALLAZANNA**, **TOUZANNE**, **M. PIZZATO**, Mme **AIMONE-CAT (procuration)**, **M. ROUCH**.

Absentes excusées : **M. AMOUROUX (Proc. Mme GERARD)**

Mme TONELLO (Proc. M. SANS)

Mme CAHUZAC (proc. Mme AIMONE-CAT)

Monsieur PIZZATO Jean-Luc est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu sur la commune du 19 janvier 2017 au 18 février 2017. Pour le bon déroulement de cette opération, il y a lieu de recruter deux agents recenseurs.

Il y a donc lieu aujourd'hui de créer 2 postes d'agents recenseurs à 35 heures contractuels non permanents, la rémunération étant basée sur l'Indice Brut 340.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- La création de 2 postes d'agents recenseurs contractuels non permanents à temps complet rémunérés sur la base de l'Indice Brut 340 ;
- D'inscrire cette dépense au chapitre 012 du Budget 2017.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **9 juin 2016**

Pour copie conforme,

En Mairie, le **7 juin 2016**

Le Maire,
C. SANS

